

10
70

Programme d'action de la majorité

Législature 2024-2030

Anderlecht

Une commune tournée vers demain et à l'écoute de ses habitants	3
Une commune où il fait bon vivre	4
La propreté	4
La sécurité et la prévention	5
Les espaces publics	8
La nature et l'écologie	10
La mobilité	12
Le droit au logement	14
L'aménagement du territoire	15
Une commune qui aide à grandir	17
Les crèches	17
L'enseignement	18
Une commune qui protège	21
L'aide sociale	21
La santé et la politique du handicap	22
L'égalité des chances et le vivre ensemble	24
Bien-être animal	25
Une commune qui crée du lien	26
La jeunesse	26
Les seniors	27
La culture et les événements	28
Le sport	30
L'économie et l'emploi	32
Les relations internationales	34
Une commune efficace et moderne	34
La relation avec le citoyen	34
La modernisation de l'administration	35
La transparence	38
La participation citoyenne	38

Une commune tournée vers demain et à l'écoute de ses habitants

Anderlecht est une commune très vaste et très diversifiée. La réalité d'un quartier n'est pas l'autre... C'est pourquoi, le Collège souhaite faire de la décentralisation et de la territorialisation la pierre angulaire de son action.

La commune a été divisée en 8 grands quartiers qui couvrent l'ensemble du territoire :

- Centre,
- Cureghem,
- Scheut,
- Broeck,
- Etangs,
- Neerpede,
- La Roue
- Biestebroeck.

Dans chacun de ces quartiers, le Collège va :

- Créer une antenne de proximité animée par un manager de quartier.
- Ce manager et son équipe d'accueil sont chargés de collecter les remarques des habitants pour tout ce qui concerne leur cadre de vie et notamment les incivilités. Le manager élabore ensuite une réponse en s'appuyant sur les équipes qui sont mises à sa disposition : les gardiens de la paix, la police, les équipes d'entretien... Son rôle est de coordonner et d'orienter le travail de ces intervenants afin de répondre au mieux et au plus vite aux signalements posés par les habitants.

Au-delà de sa fonction de « signalement », l'antenne de proximité est également le lieu où un contact qualitatif peut s'organiser avec différents intervenants publics : police, services sociaux, aide juridique... A terme, nous souhaitons également que ces antennes puissent délivrer la majeure partie des documents administratifs dont ont besoin les citoyens (cartes d'identité, permis de conduire, passeports, certificats...).

Pour tenir compte de manière plus structurelle du vécu des habitants, le Collège va créer :

- Un Conseil consultatif de quartier qui pourra aider le manager à orienter au mieux ses actions.

Une commune où il fait bon vivre

Un cadre de vie de qualité est évidemment essentiel pour bien vivre sa commune. Les espaces publics en particulier se doivent d'être accueillants pour favoriser la vie collective. Pour le Collège, la priorité est donc d'améliorer le cadre et les conditions de vie des Anderlechtoises et des Anderlechtois.

Ceci passe par la résolution d'une multitude d'enjeux (lutter contre les incivilités, améliorer la propreté, augmenter l'entretien et la qualité des espaces publics, garantir la sécurité...). Mais le cadre de vie, passe aussi par l'amélioration de la qualité des logements et des bâtiments en général.

La propreté

La propreté de nos espaces publics reste l'un des défis principaux auxquels nous sommes confrontés.

Concrètement, le Collège va :

- Adjoindre à chaque manager de quartier un responsable technique chargé de contrôler lui-même en permanence la qualité et l'entretien des espaces publics (nid de poule, trottoir en mauvais état, contrôle des chantiers en voirie, dépôt clandestin, signalisation défaillante, tags, taille des arbres, etc...). Ce responsable sera également la première personne de contact pour tous les problèmes de propreté.
- Permettre à chaque habitant de vérifier – via une plate-forme on-line – à quel moment sa rue a été/sera nettoyée, quand ses avaloirs ont été/seront curés et quand les poubelles publiques ont été/seront vidangées dans son quartier.
- Supprimer les bulles à vêtements installées dans les espaces publics qui sont trop souvent vidées illégalement et de les remplacer par des lieux de dépôt dans des bâtiments fermés et contrôlés, comme les antennes de proximité par exemple.
- Renforcer les mesures pro-actives, préventives et répressives en matière d'incivilités liées à la propreté, par le biais de taxation propreté pour les dépôts clandestins et de Sanctions administratives communales (SAC), pour lesquelles ces incivilités constitueront une priorité.
- Créer une cellule pédagogique en matière de propreté, qui mènera des actions de sensibilisation avec les comités de quartier, les écoles, etc...
- Multiplier l'installation de poubelles-containers enterrées dans tous les nouveaux quartiers.
- Renforcer les mini recy-parks qui simplifient les collectes d'encombrants dans chaque quartier.
- Multiplier les caméras mobiles et fixes pour identifier les auteurs des incivilités et de les doubler de planques «physiques» notamment la nuit en collaboration entre les services de propreté et de police.
- Réhabiliter le service chargé d'intervenir en urgence dans les cas de dépôts

clandestins. À cet égard, la possibilité pour les citoyens d'alerter les services compétents via les réseaux sociaux ou via une application communale facilement utilisable doit être fortement encouragée.

- Informer chaque nouvel habitant des règles à suivre en matière de propreté, en leur distribuant un kit de bienvenue au guichet population lors de leur inscription.
- Rappeler fermement aux propriétaires leur responsabilité sociétale et notamment la nécessité de sensibiliser leurs locataires aux règles de propreté.
- Investir dans une vaste campagne de dératisation pour toute la commune, y compris dans les espaces verts.
- Développer les «ressourceries» pour la collecte des déchets encombrants, c'est-à-dire des lieux de récupération, de réparation, de revalorisation au lieu de destruction.
- Recourir le plus possible à des matériaux biosourcés ou recyclés ou à faible empreinte carbone dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments communaux, mais aussi pour d'autres équipements et infrastructures (voirie, signalétique, etc.).
- Mener une réflexion dans les sanctions quant aux travaux d'intérêt général visant à réparer les dégâts, à nettoyer, à laver, à enlever les graffitis, à dépolluer, à cultiver, etc...
- Procéder à l'analyse des différents règlements en lien avec la lutte contre toutes les formes des nuisances et assurer une formation adaptée aux agents constatateurs et les doter d'un matériel adéquat en vue d'être plus efficaces;
- Mettre en place des poubelles intelligentes alimentées grâce à des panneaux solaires à l'instar de ce qui a été mis sur pied à la Commune d'Ixelles. Ces corbeilles signalent électroniquement qu'elles sont pleines afin d'assurer une meilleure desserte. Ce système permet d'éviter des corbeilles débordantes

La sécurité et la prévention

Le champ d'action de la police locale est particulièrement vaste. Cela va de l'appui aux enquêtes judiciaires de grande ampleur à la lutte contre les nuisances et les incivilités en passant bien sûr par l'organisation de la «police-secours». Ce sont évidemment les nuisances et les incivilités et notamment le tapage nocturne, les attroupements ou encore le deal de rue qui perturbent en premier lieu le bien-être des habitants. La lutte contre ces phénomènes passe par le renforcement de la police de proximité qui occupe le terrain de manière préventive.

Concrètement, le Collège va :

- Revoir l'organisation policière de telle sorte de pouvoir s'appuyer :
 - Sur un commissariat central de la zone accueillant les services d'appui et d'intervention urgente («police secours»);
 - Un commissariat de proximité pour couvrir les équipes de police affectées à Anderlecht;

- Huit antennes de proximité réparties dans chaque quartier où la population pourrait y rencontrer les policiers de terrain.
- Remplacer l'actuel commissariat central de la rue Démosthène, difficile d'accès et où les conditions d'un accueil de qualité ne sont pas réunies par un nouveau commissariat central moderne dans le quartier de la gare du Midi.
- Créer le commissariat de proximité dans un quartier proche du centre de la commune.
- Compléter le nombre d'antennes de proximité (3 actuellement) pour l'ensemble des 8 quartiers qui composent la commune d'Anderlecht.
- Désigner pour chacune de ces antennes un manager de quartier chargé de coordonner les projets de terrain portés à la fois par la police, le personnel de prévention de première ligne ainsi que les agents de l'entretien des espaces public. Ce manager s'appuiera dans chaque quartier sur les référents locaux tant de la police, de la prévention que des équipes de l'entretien.
- Créer un conseil de quartier pour chacun de ces 8 quartiers en rassemblant des habitants sur base volontaire, des représentants des équipes de police et communales en charge de la sécurisation et l'entretien du secteur. Ce conseil jettera également les bases d'un vrai dialogue entre citoyens et police.
- Simplifier les procédures de dépôts de plaintes auprès des services de police en offrant pour les victimes la possibilité d'organiser des rendez-vous / auditions «on line» comme alternative aux visites dans les commissariats.
- Réserver encore et toujours une attention particulière quant à l'accueil des victimes de violences familiales et sexuelles, en ce compris les enfants.
- Renforcer la lutte contre l'emprise des narcotrafiquants dans nos quartiers. Nous mobiliserons l'ensemble des maillons de la sécurité (commune, région, police locale et fédérale) pour faire reculer cette menace sur la sécurité publique et la cohésion sociale.
- Amplifier la coopération policière avec les zones voisines et la police fédérale, entre la zone de police Midi et les services de la STIB et De Lijn ainsi qu'avec les entreprises de gardiennage agréées.
- Lutter contre la prolifération de commerces nuisibles ou criminogènes comme les fausses librairies ou certains établissements qui offrent des couvertures à des trafics ou diverses activités illicites.
- Construire une stratégie globale de lutte contre le harcèlement sexiste de rue, notamment en s'inspirant des actions de la zone de police de Liège.
- Inscrire la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des enfants comme une priorité dans la lettre de mission du chef de corps de la zone de police locale.
- Développer les politiques de prévention des risques d'incendie, d'accident domestique ou d'intoxication au CO ou à d'autres substances toxiques.
- Généraliser au sein de la zone de police le principe des «patrouilles nuisances publiques» en particulier les soirs et nuits et confier à ce personnel de police la charge d'intervenir rapidement à la suite des problèmes de tapages, dégradations et autres salissures publiques signalés par les habitants.

- Renforcer la formation des agents constatateurs et leur fixer des priorités opérationnelles (propreté, nuisances sonores, marchands de sommeil, incivilités, dépôts clandestins, véhicules mal stationnés, etc.) afin d'agir en priorité contre ce qui perturbe la vie de nos concitoyens. Les sanctions administratives ne doivent pas être utilisées comme un impôt déguisé, mais comme un moyen de lutte contre les activités nuisibles.
- S'assurer que tout aménagement de l'espace public soit discuté en amont de sa réalisation pour éviter la création de nouveaux obstacles à la sécurité publique.
- D'interpeller la justice sur le phénomène des personnes qui ne souhaitent pas s'intégrer durablement dans notre société et qui, dans l'attente de l'exécution de leur ordre de quitter le territoire, posent de graves difficultés en termes de troubles à l'ordre public.
- Doter de moyens complémentaires nos équipes de la police judiciaire afin, en pleine relation avec la police judiciaire fédérale, de participer activement à la lutte contre divers réseaux criminels.
- Protéger nos policiers d'intervention en les équipant d'un matériel adapté au phénomène de circulation d'armes constaté dans l'ensemble du territoire belge et bruxellois en particulier.
- Amplifier la vigilance policière et administrative vis-à-vis des lieux générateurs de nuisances (établissements HoReCa, commerces qui ne respectent pas les règles...) en écho aux plaintes des riverains.
- Généraliser le principe de coopération avec le Parquet de Bruxelles pour l'ensemble de notre territoire communal (déjà en vigueur au Peterbos et aux abords de la gare du Midi) afin d'assurer un bon suivi des dossiers d'infractions judiciaires constatées par nos policiers.
- Réserver une attention opérationnelle particulière aux enjeux de sécurité et de nuisances pour les grands ensembles de logements (cités sociales mais aussi complexes d'immeubles privés) qui sont souvent les lieux de rassemblements en lien avec divers trafics générateurs de nuisances importantes pour les riverains.
- Systématiser les saisies de véhicules impliqués dans les rodéos urbains, véritable fléau pour notre tranquillité.
- Investir dans les caméras de surveillance (en ce compris mobiles) pour permettre une diversification des moyens permettant une vigilance la plus complète dans nos quartiers, tout en garantissant les règles relatives à la protection de la vie privée.
- Intensifier les contrôles dans la lutte contre la vente et consommation de «gaz hilarant».
- De renforcer les moyens de l'équipe de policiers spécialisés dans la lutte contre la maltraitance animale et les atteintes au patrimoine naturel.
- Privilégier le recrutement local de policiers en encourageant l'engagement d'agents de police (grade de base, plus accessible à nos jeunes) et ensuite leur permettre par des formations de devenir inspecteur pour évoluer dans leur carrière.

- Se montrer inflexible sur le plan disciplinaire face à d'éventuels problèmes de comportement du personnel (faits de violence disproportionnée, racisme, stigmatisation, attitude inappropriée...).
- Généraliser l'usage des caméras personnelles pour les agents de police (bodycams) et embarquées dans les véhicules afin de garantir une objectivation des interventions.
- Créer au sein de l'Administration communale une nouvelle direction de la Proximité rassemblant l'ensemble des agents communaux qui disposent des compétences légales pour sanctionner les nuisances les plus impactantes pour le quotidien des habitants (contrôleurs, agents assermentés, gardiens de la paix...).
- Développer la formation des gardiens de la paix aux réalités sociales et culturelles des quartiers où ils sont affectés, dans une approche universaliste et constructrice de commun.
- Augmenter la présence des gardiens de la paix dans les parcs communaux notamment le mercredi après-midi et le week-end notamment pour sanctionner les personnes qui nourrissent les animaux.
- Travailler plus largement dans les écoles à la prévention des risques en lien avec la consommation de produits stupéfiants
- Stimuler les partenariats entre les équipes communales de prévention et le réseau associatif spécialisé dans l'accompagnement des publics en difficultés, en collaboration avec le service vie associative, chargé des contacts avec le réseau ;
- Améliorer l'accueil du public dans les commissariats et dans les lieux de permanence et veiller à la formation pour le personnel à l'accueil des commissariats
- Intensifier les patrouilles nocturnes des policiers et systématiser les patrouilles pédestres et à vélo dans les quartiers
- Encourager le recrutement des Anderlechtoises et des Anderlechtois au sein de la zone de police Midi en prévoyant de préparer nos candidats aux épreuves de sélection.
- Amplifier la coopération entre les services communaux de prévention, de la jeunesse et l'école dans notre commune.
- Encourager la création de lieux d'écoute et de dialogue avec les jeunes/police et développer des actions de prévention et de sensibilisation avec des associations de terrain ;

Les espaces publics

La qualité des espaces publics doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Il s'agit d'une question de bien-être mais aussi de sécurité. Pour le Collège, 100% des espaces publics d'Anderlecht doivent être de qualité et accessibles à toutes et tous.

Malheureusement, vu l'étendue du territoire et le nombre de rues, trottoirs, places publiques, espaces verts... la remise à niveau de l'ensemble de nos infrastructures est un

objectif difficile à atteindre. C'est pourquoi, nous proposons de concentrer nos efforts en ordre principal sur la remise en état des infrastructures existantes en gardant une attention toute particulière à la sécurisation de l'ensemble des usagers des espaces publics.

Concrètement, le Collège va :

- Organiser un dialogue avec la population riveraine en amont de tout projet majeur de réaménagement de l'espace public.
- Rénover 50 km de trottoirs supplémentaires au cours de la législature en s'appuyant à la fois sur le recours à des firmes extérieures, le travail des équipes communales et celui de la Régie des Quartiers (organisme d'insertion socio-professionnelle).
- Réagir plus rapidement pour effectuer des réparations ponctuelles qui, si elles ne sont pas traitées, peuvent s'étendre.
- Réaliser une vaste campagne de remise en peinture des passages pour piétons (en les élargissant là où c'est nécessaire) et des marquages routiers (pistes cyclables, entrées de ronds-points...).
- Engager un dialogue avec la Région pour un réaménagement complet de la chaussée de Mons, en prenant en compte les besoins de la population anderlechtoise.
- Remettre à plat la gestion de la mobilité sur l'ensemble des voiries régionales.
- Mieux contrôler les chantiers des différents intervenants qui effectuent des travaux dans l'espace public et s'assurer que tout soit correctement remis en état après leur intervention.
- Concevoir les espaces publics de manière que chacun s'y sente chez soi, en sécurité et que ceux-ci deviennent plus inclusifs. Les intérêts des enfants, des femmes, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap... doivent être pleinement pris en compte dans l'aménagement de ces espaces.
- Développer un éclairage intelligent (allumage automatique basé sur des détecteurs) pour concilier la nécessité de lumière avec la réduction de la pollution lumineuse et de la consommation énergétique.
- Garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, personnes en situation de handicap, parents avec poussettes, etc...), des piétons et des cyclistes dans tous les nouveaux aménagements et les rénovations d'espaces publics.
- Renforcer l'entretien des espaces verts en collaboration avec les gestionnaires des différents réseaux.
- Publier sur le site internet communal ainsi que dans le journal «Anderlecht Contact» le planning à moyen terme des travaux publics pour que chacun puisse savoir quand son quartier sera concerné.
- Poursuivre le fleurissement de notre commune par la plantation annuelle de bulbes à fleurs dans les parcs et espaces verts et par le placement de tours fleuries dans nos espaces publics. Une attention toute particulière devra aussi être accordée au fleurissement de qualité des bacs à plantes installés de manière durable dans l'espace public.

- Poursuivre la rénovation des parcs et l'aménagement de nouveaux espaces verts dans l'esprit du Park System qui vise à relier tous les espaces verts de quartier entre eux. Notamment en développant de nouveaux espaces verts de taille réduite dans les quartiers qui en manquent particulièrement.
- Offrir des espaces de jeux sécurisés pour les enfants ainsi que des espaces de détente pour les habitants de tout âge.
- Multiplier l'installation de « parkings vélos sécurisés collectifs » hors voirie.
- Réévaluer les dispositifs de stationnement vélo (U inversés, vélos box) et les placer si possible hors voirie.
- Investir dans le centre d'Anderlecht en privilégiant des espaces publics de qualité, sécurisés et propres afin de redevenir attractif ;

La nature et l'écologie

Anderlecht est une commune aux quartiers tout particulièrement contrastés. Dans certains d'entre eux, la nature est omniprésente et il y a lieu de préserver à tout prix cet atout ; dans d'autres, il y a un véritable déficit en espaces verts et il faut une politique volontariste pour en créer.

Le Collège veut agir de manière responsable en intégrant les enjeux environnementaux et climatiques dans toutes les politiques communales.

Concrètement, le Collège va :

- S'opposer au projet d'étang de baignade porté par Bruxelles-Environnement dans les étangs de Neerpede. Ce projet ne donne pas de garantie suffisante quant à la gestion de son impact sur l'environnement, la faune et la flore en termes de fréquentation, mobilité, stationnement, sécurité... Le Collège continuera donc à s'opposer à ce projet et à rechercher des alternatives à d'autres endroits de la commune pour développer un équipement permettant de se baigner et d'avoir des activités récréatives en plein air.
- Soutenir le projet du parc de la Sennette qui doit relier le quartier des abattoirs à la porte de Ninove et offrir un poumon vert en plein coeur de Cureghem.
- Développer les nouveaux quartiers – en particulier le long du canal – sur le modèle du Park System qui a fait ses preuves dans d'autres quartiers de la commune en intégrant les logements et les équipements au coeur d'espaces verts généreux.
- Préserver la zone agricole de Neerpede en la consacrant exclusivement à sa fonction liée à l'alimentation et à la protection de la biodiversité. En particulier, les projets à caractère environnemental mais consacrés à l'énergie (champs de panneaux solaires notamment) seront refusés.
- Soutenir la demande d'élargissement de la zone de classement du Meylemeersch ainsi que les initiatives améliorant sa conservation
- Préserver les abords immédiats de la réserve naturelle du Vogelenzang en empêchant tout nouveau projet de construction et en consacrant la zone à sa fonction agricole et de conservation de la nature.

- Mettre en valeur le Luizenmolen et ses abords, notamment en supprimant le dépôt communal et en le transformant en zone verte avec lieu d'accueil pour le moulin.
- Sanctionner lourdement les responsables des dégradations à l'environnement soit via une sanction administrative, soit en réclamant des dommages et intérêts.
- D'intégrer de façon transversale la dimension biodiversité, en ce compris la diversité des espèces vivantes, dans tous les projets communaux (règlements de marché et de spectacles, infrastructures publiques, aménagements, événements, etc..).
- Replanter des arbres dans les espaces publics en privilégiant la durabilité des aménagements.
- Privilégier la plantation des espèces indigènes et adaptées aux espaces publics et les aménagements de rond-point de manière durable
- Sensibiliser les parents aux modes de transport collectifs ou actifs pour se rendre à l'école de leurs enfants; encourager le co-voiturage, la mobilité partagée et soutenir les initiatives pédagogiques qui traitent de ce thème.
- Faire d'Anderlecht une commune énergétiquement exemplaire, en continuant à réduire sa propre consommation d'énergie et en soutenant les citoyens dans leurs efforts en la matière via la création d'un point d'information et de sensibilisation sur l'énergie et en aidant à la recherche d'aides financières pour la rénovation du bâti.
- Faire en sorte que tous les événements respectent la politique de d'ambition écologique en utilisant des gobelets réutilisables et en bannissant le plastique à usage unique.
- Encourager la consommation de produits locaux et promouvoir une stratégie d'économie circulaire dans la consommation de produits alimentaires.
- Entretenir les sentiers et chemins dans une logique de maillage environnemental et de promouvoir ces comportements auprès des propriétaires privés.
- Initier l'achat groupé de panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, batteries dans une logique de micro-quartiers afin de dynamiser l'utilisation d'énergie verte, bon marché et locale.
- Proposer la création d'une coopérative communale dans ce domaine afin de permettre à tous les citoyens d'avoir accès à l'électricité à des tarifs avantageux.
- Poursuivre le soutien aux initiatives citoyennes visant à créer des jardins, potagers, ruches, toitures végétalisées, ainsi qu'à planter des arbres et des fleurs, afin d'embellir les quartiers.
- Intensifier la transition du parc automobile communal vers des modèles plus économes et responsables tout en développant en parallèle les autres moyens de transport pour les déplacements fonctionnels (la marche, le vélo, les transports en commun...).
- Contrôler la qualité de l'air dans les espaces publics, en particulier aux abords des écoles, avec une priorité pour les zones d'Anderlecht les plus densément bâties.

- Créer de nouvelles réserves naturelles pour préserver les hauts lieux de la biodiversité à Anderlecht et étendre celles qui existent déjà ;
- Tirer parti de la présence de l'eau dans certains de nos quartiers (Neerpede, zone industrielle, etc...) avec comme objectif d'aménager sur les berges nouvellement mises en valeur des sentiers accessibles aux piétons et sportifs ;
- Veiller, dans tous les quartiers d'Anderlecht, à constituer ou renforcer, en concertation avec les riverains, un maillage écologique pour permettre l'habitat et la migration des petits animaux : sentiers pédestres, coulées vertes, haies, corridors écologiques, arbres, écoducs, etc... en partenariat avec Bruxelles Environnement ;

La mobilité

Le Collège s'accorde pour dire que le système de « mailles » prévu par le plan Good Move est un échec. Plus globalement, le caractère systématique de ce plan tel qu'il a été mis en oeuvre et le déficit de concertation font en sorte que ce concept n'a pas d'avenir.

Pourtant, la préservation du caractère résidentiel des quartiers d'habitation, la dissuasion du trafic de transit et la fluidification des transports en commun doivent rester des objectifs fondamentaux de la politique de mobilité.

Le Collège entend (ré)concilier tous les modes de déplacement sachant que les Anderlechtoises et les Anderlechtois sont souvent, dans la même journée, à la fois piéton, usager des transports en commun, automobiliste et/ou cycliste.

Le Collège veut des rues plus sûres et moins encombrées, avec un soutien clair aux transports publics et aux modes de déplacements actifs.

Concrètement, le Collège va :

- Promouvoir les transports en commun et les modes actifs de déplacement.
- Soutenir l'ouverture de nouvelles lignes de tram, notamment au boulevard Industriel, pour desservir les nouveaux quartiers.
- Soutenir la création d'une ligne de bus entre le centre d'Anderlecht et les nouveaux quartiers le long du canal.
- Faciliter les déplacements piétons en réaménageant les zones inadaptées (traversée du Pont du canal, place et rue Bara, chaussées de Mons et de Ninove, etc.).
- Développer les pistes cyclables sécurisées avec une attention particulière pour les ruptures de circulation.
- Valoriser les berges du canal pour en faire un espace vert où les habitants pourront se détendre et pratiquer des activités sportives.
- Promouvoir les services à valeur ajoutée pour les cyclistes par le biais d'une coopérative de production de vélos qui fonctionne sur un modèle hybride public/coopérative citoyenne. L'objectif est que chaque Anderlechtois, chaque Anderlechtoise dispose d'un vélo si possible fabriqué à Anderlecht ou à Bruxelles.
- Développer l'accès aux voitures partagées.

- Informer et promouvoir l'usage du parking du CERIA.
- Promouvoir la construction de parkings publics permettant un usage multiple, par affectations différentes suivant les jours et les heures.
- Limiter la circulation des poids lourds dans nos quartiers en encourageant, avec la Région, les méthodes de livraison des marchandises favorisant le dispatching avec des véhicules plus légers, par exemple à travers un «centre de distribution urbaine» à envisager le long du canal, près du ring.
- Nouer des partenariats avec des commerces et entreprises afin d'y installer des bornes de recharge accessibles au grand public, en dehors des heures d'ouverture.
- Lutter contre l'envahissement des véhicules ventouses qui monopolisent les places de stationnement durant de longues périodes dans nos quartiers. S'atteler dans ce cadre à travailler à une offre de stationnement alternative pour les camionnettes.
- Inciter les navetteurs à prendre les transports en commun en concertation avec la Région, en construisant de nouveaux parkings de dissuasion aux portes de la commune, notamment au niveau du boulevard industriel.
- Exiger de la Région de Bruxelles-Capitale la réfection du pont Marchant incluant la réouverture à tous les modes de déplacement en protégeant les quartiers voisins du trafic de transit.
- Evaluer le fonctionnement de la mobilité et de l'aménagement de l'espace public rue Wayez.
- Demander à la Région la construction d'un pont cyclo-piéton et d'espace de détente devant le COOP avec des biomatériaux (notamment du bois).
- Favoriser la création du stationnement hors voirie en compensation des places qui seraient supprimées en voirie
- Réconcilier les usagers anderlechtois autour d'une politique de mobilité inclusive afin que chacun retrouve une juste place, en toute sécurité, dans l'espace public ;
- Défendre le principe de la création d'un parking public au bas de la rue Wayez
- Aménager des parkings vélos spécifiques (avec recharges électriques) et installer des consignes à vélo sécurisés dans les quartiers où les demandes sont encore très fortes ;
- Encourager les propriétaires de parkings privés à les rendre accessibles au grand public en dehors des heures de bureau
- Investir dans la rénovation des revêtements de voiries communales afin de supprimer tous les nids de poule, en veillant à renforcer l'espace dédié aux piétons et cyclistes ;

Le droit au logement

La question du logement est de celles qui préoccupent un nombre considérable d'Anderlechtoises et d'Anderlechtois. Il est de plus en plus difficile de trouver un logement décent à prix abordable. Des propriétaires peu scrupuleux ont sur-divisé leurs biens et les louent à des familles dans le besoin. La demande en logement est là, quelle que soit la situation sociale des locataires.

Anderlecht a la chance d'avoir encore de grandes réserves foncières le long du canal, sur les anciennes friches industrielles. Il faut en profiter pour construire plus de logements pour permettre à chacun de se loger de manière digne et diminuer par-là la tension dans les quartiers trop densément peuplés. Mais il faut bien sûr que ces constructions soient correctement encadrées.

Concrètement, le Collège va :

- Organiser une mixité de types de logements dans les nouveaux quartiers en permettant à chacun, quelles que soient ses attentes, de trouver un logement abordable qui lui convienne :
 - Du logement social «locatif» via les nouveaux projets du Foyer Anderlechtois de Comensia et autres SISF à Anderlecht ;
 - Du logement social «acquisitif» via les projets du Fonds du logement et le CLTB ;
 - Du logement moyen «acquisitif» via les projets de CityDev, notamment pour les jeunes ménages qui veulent se (ré)implanter à Bruxelles mais n'ont souvent pas les moyens de se loger sur le marché privé ;
 - Du logement moyen «locatif» via les projets communaux et des Agences immobilières sociales.
 - Du logement libre de qualité pour ceux qui veulent profiter des atouts d'Anderlecht.
- Soutenir de façon proactive la création de coopératives citoyennes d'habitation.
- Continuer à lutter contre les divisions anarchiques d'immeubles et les marchands de sommeil via des opérations de contrôle (opérations «Dignity») qui associent les services sociaux, de la population, de l'urbanisme et de la police et via la taxation des logements surnuméraires.
- Améliorer la gestion des logements communaux par la mise en place d'un plan de rénovation et si nécessaire par la création d'une structure de gestion ;
- Lancer une réflexion sur la prise en gestion des logements communaux par le Foyer Anderlechtois sans transfert de propriété.
- Réfléchir à la possibilité de vendre certaines maisons du Foyer dans les cités jardins
- Favoriser la mise en place de projets innovants comme les «tiny house», les logements alternatifs, le logement multimodaux, intergénérationnels...
- Augmenter le nombre de logements de transit et doter la cellule Logement du CPAS de moyens suffisants pour lui permettre d'accompagner les personnes

- en difficulté dans leurs recherches d'un autre logement durable.
- Assurer une offre suffisante de logements pour familles nombreuses et plus particulièrement pour les familles monoparentales (maman/papa solo)
 - Assurer des logements de qualité aux étudiants en mettant en place un «label kot» et en contrôlant davantage la sécurité et la salubrité de ces logements.
 - Augmenter le nombre de logements supervisés et adaptés à toutes les situations.
 - Inciter les dons de biens immobiliers au CPAS lorsqu'il n'y a pas d'héritiers.
 - Mener une lutte active contre les immeubles inoccupés (en recourant notamment à la réquisition là où la taxation seule s'avère inopérante).
 - Accompagner les expulsions difficiles prononcées par le juge de Paix par un encadrement social adéquat. A terme, il serait bienvenu de prendre un engagement qui viserait de faire d'Anderlecht une commune qui évite le plus possible qu'une expulsion arrive.
 - Promouvoir la qualité architecturale des projets pour améliorer l'attractivité et le rayonnement positif de la commune.
 - Diversifier et promouvoir l'offre de logements intergénérationnels (exemple : habitat kangourou, habitat solidaire) ou de maisons communautaires, en facilitant leur implantation.
 - Encourager les maisons de repos ouvertes sur la société en intégrant des équipements utilisables par les riverains et les jeunes : salle de spectacles, salle de fête et de réceptions mise en location, infrastructure sportive, aire de jeux pour enfants, crèche en collaboration avec les services Jeunesse
 - Permettre aux seniors qui le souhaitent, de demeurer le plus longtemps possible dans leur logement via notamment le développement de services d'aide aux personnes âgées et aux familles et de soutenir la création de logements adaptés aux personnes âgées. Ces logements peuvent être intergénérationnels, colocalisés, résidentiels, kangourou, etc...

L'aménagement du territoire

Anderlecht telle que nous la connaissons s'est développée en différentes vagues successives : le coeur historique dans un premier temps, le quartier de Cureghem ensuite durant la révolution industrielle, les quartiers résidentiels et les grands ensembles de logements privés et sociaux après la 2ème guerre mondiale. Aujourd'hui, c'est le nouveau quartier de Biestebroek, le long du canal, qui est en plein développement.

Ce développement est une chance pour notre commune (la zone en question est composée principalement de friches urbaines et certains terrains sont fortement pollués) mais il doit être solidement encadré.

Concrètement, le Collège veut :

- Adopter le projet de Plan Particulier d'Aménagement du Sol (PPAS) de Biestebroek pour donner aux pouvoirs publics les instruments nécessaires pour définir eux-mêmes les modalités de développement du quartier.

- Faire en sorte que dans tous les nouveaux quartiers les équipements collectifs (écoles, crèches, infrastructures de proximité...) soient créés avant l'installation des nouveaux habitants.
- Développer les nouveaux quartiers en intégrant une fonction « espaces verts » forte.
- Consacrer le principe de la mixité de fonctions en ne prévoyant pas de quartier monofonctionnel. Le mélange des fonctions résidentielles, économiques, d'équipement et de loisirs est la garantie d'avoir des quartiers qui vivent et sont attractifs.
- Offrir un avenir au quartier du Midi à travers une mise en oeuvre concrète de projets permettant l'amélioration de l'espace public, l'élaboration d'espaces verts de qualité et la réalisation de projets immobiliers compatibles avec un objectif d'amélioration globale des abords de la gare du Midi.
- Poursuivre une politique d'éradication des chancre urbains, notamment dans la zone du canal.
- Tirer parti de la présence de l'eau dans certains de nos quartiers (Neerpede, zone industrielle, etc.) pour aménager sur les berges nouvellement valorisées des sentiers accessibles aux piétons et aux sportifs.
- Veiller, dans tous les quartiers d'Anderlecht, à constituer ou renforcer, en concertation avec les riverains, un maillage écologique pour permettre l'habitat et la migration des petits animaux: sentiers pédestres, coulées vertes, haies, corridors écologiques, arbres, écoducs, etc., en partenariat avec Bruxelles Environnement.
- Promouvoir les jardins partagés sur des terrains et espaces verts qui sont parfois encore trop peu utilisés.
- Consacrer, pour ce qui est de la fonction résidentielle, une mixité de types de logements (publics / privés / sociaux / moyens... voir ci-dessus) pour faire en sorte que chaque ménage trouve sa place dans notre commune.
- Mener une politique foncière communale active visant à assurer une cohérence de l'urbanisation, de la mixité sociale, et luttant contre la spéculation immobilière et les logements et bâtiments inoccupés.
- Mettre en place les outils communaux pour réguler la diversité commerciale sur le territoire de la commune.
- Préserver et valoriser les éléments typiques du terroir, les témoins de l'histoire locale, le petit patrimoine local (fontaines, chapelles, arbres remarquables...) et les lignes de force des paysages.
- Imposer la qualité architecturale pour tous les projets nouveaux ou de rénovation.
- Combattre sans relâche tous les projets qui diminueraient la qualité de vie des habitants actuels de nos différents quartiers en raison de leur pollution, bruit, insécurité ou densité excessive.
- Sauvegarder nos zones vertes de Neerpede et du Vogelzang en leur octroyant un véritable statut particulier afin d'éviter les nouvelles constructions ou projets de loisirs nuisibles. L'ensemble des activités autorisées devront respecter

- l'intégrité de la zone, sa tranquillité et la richesse de sa biodiversité.
- Accroître les surfaces des aires protégées.

Une commune qui aide à grandir

L'éducation constitue un des enjeux fondamentaux pour la société d'aujourd'hui et celle de demain. Les crèches, les écoles ainsi que les activités extra-scolaires sont autant de lieux essentiels d'apprentissage, de socialisation et de savoir. Ce sont également des lieux de découverte, où chacun, indépendamment de son origine sociale ou culturelle, peut acquérir les connaissances nécessaires à la vie en société et s'émanciper en tant que citoyen.

Notre commune connaît par ailleurs un essor démographique tout particulièrement important qui requiert de poursuivre nos investissements dans l'extension des infrastructures.

Le Collège veut permettre à chacun de bénéficier d'un enseignement de qualité dès le plus jeune âge.

Les crèches

Malgré le fait que la capacité de nos crèches ait été doublée (4 crèches créées – 270 places supplémentaires) sous la précédente législature, l'ensemble des besoins est encore loin d'être couvert. L'accueil de la petite enfance dans une structure publique est pourtant primordial pour de nombreuses familles. Que ce soit pour ne pas mettre en péril son emploi... ou pour se former pour en trouver un job.

Concrètement, le Collège veut :

- Créer 300 places francophones et néerlandophones supplémentaires avant la fin de la législature.
- Proposer des horaires différenciés dans certaines crèches pour répondre à tous les besoins, en particulier ceux des familles qui travaillent à horaire décalé.
- Explorer des modèles de « crèches à la carte » sur l'exemple des Maisons d'Enfants d'Actiris pour soutenir les travailleurs et travailleuses en recherche d'emploi ou en formation.
- Favoriser l'inclusion des enfants avec des besoins spécifiques ou en situation de handicap dans les crèches communales en collaboration avec l'ONE.
- Contribuer à la transition environnementale dans les crèches avec la mise en place de nouvelles pratiques, comme l'utilisation de langes recyclables ou biodégradables.
- Veiller à un encadrement de qualité, en nombre suffisant et bénéficiant de bonnes conditions de travail, afin de garantir le bien-être des enfants en toute circonstance.
- Nouer des partenariats entreprises-commune afin de créer des crèches d'entreprises ouvertes aux enfants du quartier, notamment pour les travailleurs de nuit

L'enseignement

Avec les créations de nouvelles écoles ces dernières années, la commune ne fait heureusement plus face à une pénurie de places dans l'enseignement maternel et primaire. Les parents ont retrouvé une liberté de choix. Il reste néanmoins deux défis de taille : augmenter l'offre dans l'enseignement secondaire en diversifiant les filières et créer des places supplémentaires pour accueillir les enfants des milliers de nouveaux habitants qui nous rejoindront à terme dans le quartier de Biestebroek, le long du canal.

Concrètement, le Collège va :

- Créer deux écoles supplémentaires (une francophone et une néerlandophone) le long du canal. L'école francophone sera calquée sur le nouveau modèle du «tronc commun» et intégrera les 3 premières années du secondaire. 1.250 places sont concernées au total.
- Répondre au besoin de places dans les écoles, notamment en conditionnant les nouveaux projets immobiliers à des investissements significatifs permettant d'augmenter la capacité d'accueil dans les écoles anderlechtoises (affectation prioritaire des charges d'urbanisme pour les crèches et les écoles)
- Réorganiser l'offre scolaire secondaire pour avoir une offre d'enseignement général, technique et professionnel à la fois dans le pôle «Centre» et dans le pôle «Biestebroek / Cureghem». Cette offre sera organisée sur le modèle du Pacte d'excellence – avec des bâtiments séparés pour le degré secondaire inférieur et pour le degré secondaire supérieur – de façon à ne pas enfermer les enfants dans une voie scolaire prédéfinie de manière trop précoce.
- Créer un Campus Technique de la Transition Ecologique (CTTE) en profitant de la présence de nombreux acteurs pédagogiques actifs dans le domaine des techniques autour du pôle du square Albert 1er (Da Vinci, ISIB, Erasmus Hogeschool...).
- Intensifier la politique de gratuité totale de l'enseignement maternel et primaire dans nos écoles et l'extension de cette gratuité aux cantines (celles-ci proposeront une alimentation bio et locale) et autant que possible à l'accueil extra-scolaire (garderies).
- Concentrer nos efforts pour permettre avant tout aux élèves d'atteindre au plus tôt la maîtrise des fondamentaux : lire, écrire et compter.
- Intégrer et utiliser les nouvelles technologies en complément du travail déjà fourni en classe, en développant l'éducation aux médias et à l'utilisation responsable des nouvelles technologies.
- Développer l'initiation aux langues dès la 3e maternelle et l'ouverture aux autres cultures, notamment par la pédagogie immersive et en facilitant les échanges entre enseignants au-delà de la frontière linguistique. Favoriser ainsi l'apprentissage du néerlandais et du français comme vecteurs d'intégration culturelle et professionnelle.
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux scolaires en mettant en place des aménagements raisonnables, physiques et/ou pédagogiques, et faire connaître les aides existantes. Créer par exemple un

espace de détente de type «snoezelen»;

- Permettre aux enseignants ayant des élèves en situation de handicap de se faire aider par des personnes qualifiées (éducateurs spécialisés, ...).
- Détecter plus rapidement les élèves présentant certains troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, etc.) ou certaines caractéristiques (haut potentiel) et en informer leurs parents afin de résoudre ces difficultés.
- Lutter sans réserve contre le harcèlement scolaire notamment en désignant un référent par école
- Impliquer le formidable tissu économique anderlechtois (PME, commerces, etc.) pour éveiller les jeunes aux différents métiers et leur permettre de faire de leur orientation une démarche positive et volontaire.
- Renforcer les liens entre l'école et son environnement en réalisant des campagnes de promotion des musées et des acteurs patrimoniaux anderlechtois.
- Intensifier les liens entre l'école et la culture dans ses multiples dimensions, notamment en faisant appel au savoir-faire des artistes locaux et en développant les parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans les écoles.
- Mettre en oeuvre les pôles territoriaux pour développer une école plus inclusive et soutenir les écoles (directions et enseignants) dans leurs projets qui permettent aux enfants porteurs d'un handicap d'être scolarisés dans l'enseignement ordinaire.
- Améliorer et continuer l'accueil et l'encadrement des nouveaux enseignants et assurer la formation continue pour les auxiliaires d'éducation en vue de proposer un encadrement optimal des enfants.
- Soutenir l'enseignement de Promotion sociale en renforçant son attractivité.
- Soutenir et développer l'antenne scolaire qui fournit une aide indispensable aux familles en cas de difficulté relationnelle entre l'école, l'élève et les parents.
- Promouvoir l'apprentissage des langues étrangères en dehors des heures d'école.
- Développer l'accompagnement de l'enfant dans son parcours scolaire (Schola ULB, études dirigées...) et intensifier la réflexion sur l'instauration de méthode pédagogique innovante.
- Promouvoir une alimentation saine et durable dans les écoles, avec des offres de nourriture variée et équilibrée, locale et accessible à tous les élèves.
- Soutenir des projets de sensibilisation, dès le plus jeune âge, au respect de la biodiversité, de l'environnement et du bien-être animal (visite d'une ferme pédagogique, potagers ou compost dans les écoles, sensibilisation au bien-être animal...).
- Développer le modèle «Ecole ouverte» en offrant un large éventail d'activités parascolaires accessibles à tous permettant aux jeunes de développer leurs compétences dans les domaines de leur choix : sport, art, musique, etc.,
- Veiller à un encadrement de qualité, en nombre suffisant et bénéficiant de bonnes conditions de travail, afin de garantir la qualité de l'enseignement et le bien-être des jeunes en toute circonstance.

- Soutien à la parentalité :
 - Organiser une journée «salon des familles» regroupant toutes les associations et organisations actives au niveau local dans le secteur de l'enfance, de la jeunesse, du sport, de la culture, des aînés, etc.
 - Recenser et mobiliser les partenaires impliqués auprès des familles et réalisation des activités culturelles et de loisir qualitatives pour les familles.
- Consolider l'offre de services aux familles en soutenant ou en créant des solutions innovantes :
 - Soutenir la création d'écoles de devoirs au sein des écoles ou dans d'autres structures, qui sont notamment des acteurs de prévention de la santé mentale et du bien-être des enfants et des jeunes.
 - Développer l'accompagnement de l'enfant dans son parcours scolaire (Schola ULB, études dirigées...) et intensifier la réflexion sur l'instauration de méthode pédagogique innovante.
 - Organiser une journée «salon des familles» regroupant toutes les associations et organisations actives au niveau local dans le secteur de l'enfance, de la jeunesse, du sport, de la culture, des aînés, etc.
 - Créer des espaces de rencontres parents enfants dans les infrastructures de proximité
- Développer des activités extrascolaires(associations) dans les écoles durant les weekends et les congés scolaires en concertation avec les acteurs de l'Accueil temps libre (ATL) et les associations de jeunesse
- Rendre plus attractif les métiers d'enseignement au sein des écoles communales d'Anderlecht en :
 - Simplifiant la charge administrative
 - Fournissant des ressources pédagogiques de qualité
 - Dotant les écoles d'outils numériques.
- Mettre en place une plate-forme digitale interactive enfant, élève, parents
- Assurer des locaux fonctionnels et agréables: Rénover les bâtiments scolaires vétustes, améliorer l'éclairage, l'isolation et l'acoustique des salles de classe et des cantines
- Prévoir des espaces dédiés aux enseignants et adaptés à la préparation / correction (internet / photocopieur / scanneur etc.) pour favoriser les échanges.
- Favoriser la collaboration avec la bibliothèque / escale du nord
- Développer des journées sportives ayant un objectif pédagogique avec les écoles afin de promouvoir l'activité physique (journées fairplay, ...)
- Rendre nos écoles secondaires plus attractives en organisant des événements plus diversifiés qui valorisent les activités et les projets des établissements
- Mettre en place des journées dédiées au bien-être des équipes éducatives en incluant des formations, des ateliers de gestion du stress et des activités de renforcement d'équipes.
- Etablir un conseil consultatif des écoles réunissant des représentants des

- écoles et des élèves permettant de recueillir leurs idées et préoccupations ;
- Mettre en oeuvre un plan d'action pour améliorer l'hygiène dans les écoles et inclure des sensibilisations aux enjeux d'hygiène pour les élèves.

Une commune qui protège

Une commune a dans son ADN la défense de la solidarité. Nous voulons concrètement soutenir les habitants qui en ont le plus besoin. Mais notre objectif est aussi de mener des actions spécifiques pour permettre aux ménages disposant de revenus moyens de s'établir durablement dans la commune et de s'y épanouir. Ceci passe par une politique sociale élargie qui tienne compte des situations individuelles spécifiques (en particulier pour les familles monoparentales) et par une politique de santé qui permette à chacun de se soigner efficacement et à un coût abordable.

L'aide sociale

Le Collège veut protéger celles et ceux qui en ont le plus besoin avec pour objectif leur pleine réinsertion dans la société et leur bien-être.

Concrètement, le Collège va :

- Organiser un accueil digne et bienveillant dès le premier contact, pour inciter les personnes en difficulté à se présenter au CPAS et assurer une prise en charge rapide et efficace.
- Accroître les synergies entre le CPAS et le service communal de l'Action sociale pour améliorer la qualité du service offert aux Anderlechtois en difficulté, tout en maintenant la diversité des publics (seniors, personnes handicapées, etc.) pris en charge par le service communal de l'Action sociale.
- Déployer «Kiosk», un point de contact décentralisé avec permanence sociale dans les antennes de proximité de chaque quartier pour lutter contre le non-recours aux droits. Et développer un partenariat avec un service juridique de première ligne.
- Garantir la délivrance à heure et à temps des différentes attestations nécessaires à l'obtention de la protection sociale
- Mettre en place des programmes qui permettent de garantir que les usagers sociaux conservent leur dignité et puissent remettre plus facilement le pied à l'étrier.
- Garantir un accueil performant et bilingue au CPAS, avec pour objectif de diminuer le temps d'attente des citoyens et les délais de traitement des dossiers.
- Fournir une facilitation juridique aux travailleurs sociaux dans le but de leur fournir de l'aide face aux difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions.

- Cartographier régulièrement les services et institutions sociales locales et assurer l'information du public sur ces services et institutions (guide social), et travailler en synergie avec les associations locales reconnues par les institutions anderlechtoises.
- Mettre en place des groupements d'achat (d'énergie ou autres fournitures), soit d'initiative communale ou par le CPAS, via des marchés publics ou accord-cadre «public/privé» pour tous les Anderlechtois. Et de publier les offres obtenues dans le cadre de ces groupements d'achat sur les sites communaux afin de pouvoir établir les commandes.
- Mettre en place au niveau du CPAS un atelier «Surendettement» sur le modèle de l'atelier «Energie» et développer des actions préventives pour éviter ce surendettement.
- Créer un service d'aide juridique de première ligne pour les cas problématiques. De renforcer les cellules administratives du CPAS en soutien aux assistants sociaux afin qu'elles /ils puissent revenir à une aide sociale de qualité et un accompagnement individualisé.
- Communiquer dans les salles d'attente du CPAS sur les structures citoyennes existantes qui peuvent aider les citoyens à faire prévaloir leurs droits.
- Exercer notre juste solidarité en faveur des sans-abris et des populations migrantes tout en exigeant la mise en oeuvre rapide d'un véritable plan de répartition des personnes en demande d'aides entre les différentes communes bruxelloises et entre les régions du pays.
- Veiller à un juste refinancement fédéral des CPAS dans le cadre d'une gestion irréprochable étant notamment tout particulièrement attentifs à ce que d'éventuelles décisions fédérales ne retombent pas entièrement à charge des autorités locales.
- Créer une synergie entre le CPAS, les guichets et les services de l'emploi pour fournir une information exhaustive et un accompagnement sur mesure aux aspirants entrepreneurs.
- Augmenter la remise à l'emploi des bénéficiaires d'un RIS via un art. 60 ou un art. 61 afin de permettre à la personne de développer une expérience professionnelle. Promouvoir le partenariat entre le CPAS d'Anderlecht, le secteur associatif et le secteur privé.
- Lutter contre la pauvreté infantile, notamment par la mise en place de services d'accueil pour la petite enfance visant un accompagnement à la parentalité et la réinsertion socioprofessionnelle. Une attention particulière doit également être portée aux familles monoparentales.

La santé et la politique du handicap

Notre commune a la chance de compter 3 hôpitaux de qualité sur son territoire (HIS – Bra-cops, Ste Anne et l'Hôpital Erasme) ainsi que de nombreuses maisons médicales.

Pourtant tout le monde n'a pas la chance d'avoir accès de manière équitable aux soins de santé. La défense d'une offre médicale de première ligne de qualité et des politiques de sensibilisation à destination de tous les publics font partie des priorités absolues du Collège.

En outre, les politiques publiques se doivent de corriger les inégalités. En particulier lorsqu'elles ont tout particulièrement impactantes pour la vie quotidienne.

Les personnes en situation de handicap doivent donc être soutenues pour permettre à chacun de participer à la vie sociale, culturelle et économique de notre commune.

Concrètement, le Collège va :

- Rester attentifs au maintien d'une offre de soins complète sur notre territoire dans le cadre des discussions relatives à la mise en place des réseaux hospitaliers.
- Soutenir le plan de modernisation des infrastructures hospitalières sur le site Bracops des Hôpitaux Iris-sud (HIS).
- Mettre en place un réseau des maisons médicales (associatives ou à finalité sociale) comme lieu d'échange entre ces dernières et les autorités communales.
- Développer les actions de promotion de la santé pour permettre aux citoyens de faire face aux nouveaux défis en matière de santé tout en visant à atténuer les inégalités sociales.
- Poursuivre la mise en oeuvre transversale de pratiques plus inclusives dans toutes les politiques communales et promouvoir un regard positif sur le handicap avec des campagnes d'information et sensibilisation à destination du grand public.
- Conditionner l'octroi d'un permis pour tout nouveau projet immobilier au respect de critères d'accessibilité et, dans le cadre d'immeubles comprenant plusieurs habitations, imposer la création d'un minimum de logements adaptés ou adaptables.
- Développer l'accessibilité pour les mal-voyants du site internet de la commune et de toutes les institutions anderlechtoises. Prévoir dans ce cadre un partenariat avec la ligue Braille ou d'autres associations du secteur.
- Poursuivre l'intégration de pratiques inclusives dans toutes les politiques communales et promouvoir une vision positive du handicap à travers des campagnes de sensibilisation et d'information destinées au grand public.
- Développer la dimension «Santé» dans toutes ses politiques en se basant sur la Charte régionale signée par le Conseil communal le 25 mai 2023.
- Aménager tous les bâtiments publics pour qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Relancer et soutenir le Conseil consultatif de la personne handicapée pour qu'il puisse donner un avis sur toutes les questions relatives au handicap sur le territoire communal.
- Réaliser les aménagements nécessaires pour assurer aux personnes à mobilité réduite l'accès à tous les loisirs et services culturels.
- Réserver des chèques sports aux personnes en situation de handicap.
- Mettre en place une plateforme des associations oeuvrant dans le secteur du handicap à Anderlecht afin de coordonner au mieux leurs actions.
- Organiser des activités de partage et de sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale des personnes en situation de handicap (3 décembre).

- Organiser des activités de sensibilisation à l’occasion de la Journée de l’autisme.
- Rendre accessibles les stages communaux jusqu’à l’âge de dix-huit ans pour les enfants en situation de handicap.
- Rendre toutes les activités communales (artistiques, culturelles, sportives, associatives (mouvements de jeunesse) accessibles aux personnes en situation de handicap.

L'égalité des chances et le vivre ensemble

Le Collège se bat pour plus d'égalité et une société du vivre-ensemble. Tous les citoyens ont le droit aux mêmes chances. Nous voulons construire ensemble une commune unie, forte et solidaire, qui permette à chacun de vivre une vie épanouissante et de se réaliser dans la société

Concrètement, le Collège va :

- Développer une stratégie de communication pour sensibiliser la population au respect des droits humains et à l'égalité d'opportunités pour toutes et tous.
- Lutter contre toute discrimination ou insulte dans l'espace public, en ce compris contre le harcèlement de rue, au moyen notamment des Sanctions administratives communales (SAC).
- Valoriser la richesse multiculturelle de la commune, en créant un prix «Egalité des chances» pour les associations ou les citoyens qui s'illustrent dans le respect des droits humains, et l'égalité d'opportunités pour toutes et tous.
- Intensifier la politique d'ouverture de la fonction publique à la diversité.
- Poursuivre la sensibilisation des citoyens non-Belges au droit de vote aux élections communales et européennes et augmenter leur participation à la vie politique communale.
- Accentuer le soutien aux initiatives de dialogue entre les différents cultes et convictions présents sur le territoire communal.
- Créer une journée de découverte des lieux de culte et de convictions philosophiques.
- Améliorer la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, en incluant des informations sur l'histoire de la commune ainsi que sur les règles du vivre ensemble et du respect mutuel.
- Soutenir et renforcer la vie associative :
 - Accompagner les associations locales dans leurs démarches et projets, afin de dynamiser le tissu associatif et encourager leur développement.
 - Gérer les différents subsides disponibles pour le secteur associatif, comme le Fonds Impulsion, le Contrat Communal de Cohésion Sociale, la Bourse à l'Innovation, ainsi que les appels à projets VA et «Vivre ensemble», pour maximiser leur impact.
 - Faciliter l'accès aux infrastructures de proximité, notamment en dévelop-

pant des espaces dédiés comme une Maison de la Vie Associative, qui offrirait aux associations un lieu de rencontre et de collaboration, et en favorisant l'accès à des infrastructures adaptées pour leurs activités.

Bien-être animal

Le Collège accorde une importance primordiale à la politique du bien-être animal. Avec la place grandissante qu'occupent nos animaux de compagnie dans nos vies et l'attention croissante du public à l'égard de la cause animale, il est essentiel de les considérer pleinement dans les politiques communales tout en incitant à la responsabilité citoyenne.

Concrètement, le Collège va :

- Veiller à renforcer la formation des agents communaux et de la zone de police aux règles de base du bien-être animal.
- Promouvoir dans les écoles la sensibilisation des élèves aux bases du bien-être animal, singulièrement aux comportements à adopter pour assurer le bien-être des animaux.
- Renforcer la sensibilisation de la population au bien-être animal de manière générale en les incitant à protéger l'environnement naturel et les habitats des animaux sauvages notamment par le biais de campagnes régulières
- Promouvoir l'influence du lien bien-être animal sur le bien-être humain
- Optimiser les collaborations avec les associations de protection animale présentes sur le territoire
- Sensibiliser les citoyens à adopter des comportements responsables dans l'espace public en lien avec les nuisances occasionnées par leur animal de compagnie (laisse, bruits, salissures, ...)
- Poursuivre les politiques d'encouragement de la stérilisation des chats errants via des conventions avec les vétérinaires anderlechtois. Insister sur la stérilisation des chats et informer la population de l'intervention financière de la commune dans cette opération
- Faire respecter strictement l'interdiction de la présence d'animaux lors des foires.
- Créer un lieu mémoriel où il serait possible de disperser les cendres des animaux de compagnie
- Créer davantage d'espaces canins ouverts en journée.
- Intégrer de façon transversale la dimension « bien-être animal » dans tous les projets communaux : règlements de marchés et de spectacles, infrastructures publiques, organisation d'événements, feux d'artifice...
- Interdire les animaux en cage dans les classes.
- Mettre en place un système d'abris uniformisés pour les chats errants et prévoir un terrain où ceux-ci sont en sécurité.

Une commune qui crée du lien

La jeunesse

La jeunesse est au centre de nos préoccupations. Le Collège veut permettre à chaque jeune de trouver sa place dans la société et de devenir un citoyen actif et responsable. Nous voulons mieux répondre aux besoins des jeunes anderlechtois et soutenir dans ce cadre les associations de terrain.

Concrètement, le Collège va :

- Offrir des espaces de détente et d'étude pour les jeunes dans tous les quartiers
- Consolider le Plan d'Action Jeunesse annuellement avec des actions concrètes et avec évaluation.
- Développer la communication par les paires par la mise en place d'un projet d'ambassadeurs jeunesse.
- Favoriser l'accès des jeunes sur le marché de l'emploi via le point d'information et de formation des jeunes en collaboration avec des organismes spécialisés.
- Renforcer l'engagement de jeunes dans le cadre de jobs étudiants.
- Mettre en réseau des acteurs jeunesse en organisant une plateforme Insertion socio professionnelle en collaboration avec le CPAS.
- Organiser des événements et projets pour, par et avec la jeunesse.
- Renforcer l'accès aux infrastructures publiques pour les groupes de jeunes et les mouvements de jeunesse. En particulier, les infrastructures de proximité les Cafet's (anciens restaurants sociaux) seront ouvertes également aux jeunes en leur donnant accès à tout ce qui est nécessaire pour étudier dans de bonnes conditions (wifi, collations...).
- Diversifier les activités dans les stages durant les vacances scolaires (activités sportives, culturelles encadrés par le personnel professionnel qualifié (ADEPS, animateur reconnu) à prix modéré.
- Augmenter le nombre de maisons de la jeunesse dans les quartiers.
- Développer une ludothèque mobile qui se déplacera dans les quartiers.
- Promouvoir l'inclusion des jeunes porteurs de handicap ou avec des besoins spécifiques dans les structures existantes.
- Soutenir les mouvements de jeunesse reconnus où les jeunes peuvent développer une autre vision du «faire ensemble» indispensable à la cohésion sociale.
- Aider les jeunes dans le choix de leurs études, de leur formation et de leurs options et ce tout au long de leur parcours scolaire.
- Proposer des groupes de parole aux parents, des discussions thématiques avec interventions de personnes expertes ou praticiennes (les difficultés ren-

contrées, le sommeil de l'enfant...) afin de prévenir les burn-out parentaux.

- Éditer un guide du nouveau parent répertoriant : les lieux d'écoute, les espaces « kid-friendly », les crèches, les associations de parentalité ou liées à l'enfance ;
- Soutenir les réseaux d'entraide et les échanges de services entre familles (portail d'information ou soutien à la création d'une plateforme numérique collaborative pour les échanges de services de covoiturage, de garde d'enfants ...);

Les seniors

Les seniors veulent rester des citoyens actifs, être écoutés et respectés. Leur participation dans la vie sociale, économique et culturelle d'Anderlecht est essentielle. La Collège insiste sur l'importance de liens intergénérationnels et la garantie d'autonomie des personnes âgées. Il faut leur permettre de participer aux événements organisés ainsi que leur garantir la sécurité dans leurs déplacements.

Concrètement, le Collège va :

- Continuer la transformation des centres récréatifs en centres intergénérationnels Cafet's où sont organisés des activités multiples tels que des « repair-cafés », des formations aux nouvelles technologies, des tables de discussion, etc...
- Revoir l'organisation des repas pour favoriser une alimentation saine, durable et de circuits courts.
- Se battre contre la fracture numérique : face à la numérisation accélérée des services, intensifier les formations web-seniors mais aussi veiller à garantir l'accessibilité de ces services en maintenant un accueil physique des usagers, notamment dans les antennes de proximité.
- Rédiger un livret d'information « préparer sa pension » à Anderlecht avec toutes les activités et aides anderlechtoises.
- Permettre aux seniors de vivre le plus longtemps possible dans le logement de leur choix, en développant des services de soins et d'aide à domicile, notamment pour le réaménagement du logement et la prévention des chutes.
- Créer des logements intergénérationnels pour offrir des solutions de logement aux jeunes – notamment les étudiants – et proposer un cadre et du lien social aux seniors.
- Optimiser le transport social des personnes, un service essentiel pour se déplacer et renforcer les collaborations avec l'asbl communale Seniors services pour développer des projets communs.
- Lutter contre les stéréotypes liés à l'âge en renforçant la visibilité et la participation des seniors à la vie sociale, économique et culturelle de la commune.
- Renforcer l'offre communale de services de première ligne d'accompagnement, d'orientation et d'informations à l'autonomie des personnes âgées avec perte d'autonomie.
- Poursuivre la mise en oeuvre du plan d'actions pour le label « Ville amie des aînés ».

- Mettre en place un «Projet mémoire» afin de faire profiter notre commune des souvenirs de ses nombreux habitants qui ont vécu des migrations ou d'autres événements marquants.
- Prévoir un plan d'aménagement de trottoirs pour les seniors, en prenant compte de la situation de chaque quartier.
- Continuer à donner aux seniors l'occasion de valoriser leurs compétences professionnelles en développant les liens intergénérationnels qui favorisent l'estime de soi et le sentiment d'utilité.
- Développer un pôle de logements séniors autour de la Résidence Van Hellemont, du CPAS et de l'immeuble du Foyer anderlechtois, en développant l'offre de services à caractère intergénérationnel.
- Elargir les réunions des conseils consultatifs des aînés à des représentants de mouvements de jeunesse pour partager les expériences.
- Encourager le volontariat des aînés dans les écoles, les écoles de devoirs, les milieux d'accueil de la petite enfance.
- Mettre en place un guichet spécifique au sein du bureau de la population pour aider les seniors avec des dispositifs adaptés.
- Créer l'événement «Journée des seniors anderlechtois» afin de leur présenter les activités et initiatives mises à leur disposition au quotidien, les associations locales et les commerçants.

La culture et les événements

La culture et les événements au sens large sont un vecteur d'émancipation et de joie. L'accès à la culture est donc fondamental. C'est pourquoi, un soutien à la culture pour tous et aux institutions / associations culturelles est au coeur de nos priorités.

Concrètement, le Collège va :

- Garantir les droits culturels de chacun en favorisant le théâtre amateur, en maintenant une politique favorisant le droit d'accès à la culture avec des prix démocratiques ou plus avantageux (comme le système de l'Article 27), en portant des actions dans tous les quartiers (dans les lieux culturels mais aussi dans l'espace public et dans les écoles) et pour ainsi permettre à chacun et à chacune de participer à la construction d'une citoyenneté partagée, d'une culture commune, fédératrice et variée.
- Favoriser l'accueil de la culture festive et les acteurs du monde événementiel dans le respect de la qualité de vie des riverains.
- Intensifier les collaborations avec les communes voisines pour l'organisation de grands événements.
- Mener des projets intergénérationnels dans les structures d'accueil pour les personnes âgées.
- Renforcer l'attractivité des visites en créant un répertoire de l'offre culturelle communale et en proposant des visites gratuites thématiques, tant pour le tout public, que pour le public scolaire, facilement consultable et permettant

des interactions.

- Mettre en avant les oeuvres des jeunes créateurs ou talents, ainsi que des artistes issus des académies et écoles artistiques.
- Renforcer la présence de l'art dans l'espace public (sculptures, installations, grafs, etc....) notamment en mobilisant les murs aveugles situés dans la commune.
- Intensifier les liens entre les écoles maternelles, les crèches et la culture en développant la programmation d'activités culturelles pour les tout-petits.
- Renforcer le soutien des académies en les incluant dans la programmation culturelle communale
- Confirmer le rôle des deux Centres culturels (Escale du Nord et De Rinck) dans la mise en oeuvre d'une politique culturelle intégrée en leur donnant notamment les outils nécessaires pour développer leurs activités dans les différents quartiers de la commune.
- Faire des environs de la Place de la Vaillance le «Centre des Cultures Anderlechtoises» afin de profiter de la proximité géographique des nombreuses institutions culturelles.
- Renforcer la promotion de la diversité culturelle en organisant des rencontres interculturelles et des événements autour du dialogue entre cultures au sein des centres culturels et des bibliothèques.
- Favoriser le développement d'activités touristiques (mise en valeur du coeur historique, création de parcours spécifiques «découvertes» (Park-art aux étangs de Marius Renard), création d'un bureau d'information qui sera visible et central et ce en partenariat avec Visit-Brussels de soutenir les activités liées aux traditions locales et au folklore (Procession de Saint-Guidon, géants anderlechtois) ainsi que les initiatives visant à faire connaître l'histoire communale aux nouveaux habitants et aux nouvelles générations notamment lors de l'accueil des nouveaux anderlechtois.
- Conjuguer le développement de la commune avec le concept de «ville créative» pour faire émerger une classe créative et densifier les activités culturelles, répondant aux attentes croissantes des citoyens en quête d'activités rassembleuses et de réappropriation de l'espace public.
- Renforcer l'organisation de visites gratuites thématiques des quartiers en utilisant des applications en ligne.
- Organiser des événements visant à mieux faire connaître les bâtiments remarquables du centre historique d'Anderlecht et leur histoire.
- Offrir un réseau de débouchés pour artistes (musiciens et autres artistes) dans les foyers d'anciens, pensions et écoles...
- Soutenir les collectifs de jeunes artistes en mettant à leur disposition des locaux vides via des conventions de type bail précaire. Dans ce cadre, la commune encouragera des projets collectifs plutôt que des initiatives individuelles.
- Favoriser la pratique citoyenne et gratuite des «boîtes à livres» en divers endroits couverts de la commune.
- Soutenir la relance de la fête du Luizenmolen ;

- Intégrer davantage les cités jardins (La Roue, Bon-Air et Moortebek) dans les itinéraires touristiques locaux ;
- Mettre en place un programme de promotion de la culture, au sens large, à destination des classes populaires et des primo-arrivants ;
- Valoriser les grands noms de notre commune ;
- Ouvrir davantage les Centres culturels anderlechtois vers l'ensemble de la population anderlechtoise, notamment via des programmations destinées aux jeunes et la valorisation de la culture populaire anderlechtoise
- Développer un «slow-tourisme» local basé sur des visites thématiques de la commune (Patrimoine, parcours des personnalités communales, vie ouvrière, vie agricole, vie religieuse, gastronomie, parcours des musées...)
- Créer une «Coordination des Musées anderlechtois» visant à développer des initiatives communes et à les faire davantage découvrir au public

Le sport

Le Collège soutient le «sport pour toutes et tous». La politique sportive permet de tisser des liens entre les habitants et les maintient en bonne santé. Il faut dès lors encourager l'accès aux disciplines sportives les plus diverses de la manière la plus large possible.

Concrètement, le Collège va :

- Faire la promotion du complexe Java (salle des fêtes, infrastructure sportive et son boulodrome) qui est prioritairement accessible aux anderlechtois.
- Demander à la STIB de revoir son offre de transport public au plus près de la zone sportive de Neerpede afin de favoriser son accessibilité.
- Rechercher des subsides afin de rénover et de développer les pôles sportifs tels que : le stade Verdi, le Vogelenzang ou la piste d'athlétisme Jesse Owens.
- Renforcer les politiques de soutien en faveur des publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, PMR, etc.) en développant une offre sur mesure tenant compte de l'âge et de la condition physique des participants.
- Aménager un coin détente où sera possible de prendre une collation au Mini-Golf de diversifier les activités sportives dans les salles communales.
- Baliser divers parcours de jogging, de vélo et de marche, notamment dans les parcs anderlechtois et à Neerpede, afin d'encourager la pratique de l'activité physique.
- Promouvoir la compétition interscolaire et parascolaire (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport, etc.). Des partenariats avec les communes voisines pourraient être envisagés.
- Organiser, au sein des écoles communales anderlechtoises, une journée sportive annuelle regroupant les différents clubs et organisations sportives de la commune pour sensibiliser les élèves à la pratique du sport, réaliser des démonstrations et les encourager à se lancer dans un sport.
- Agir sur les comportements de santé en mettant en place davantage de pro-

grammes de prévention contre le tabagisme et la consommation excessive d'alcool, qui sont des problèmes de santé publique majeurs.

- Intensifier les efforts actuels de promotion du sport au féminin
- Accentuer la promotion de l'inclusion des personnes porteuses d'handicap au sein des clubs sportifs et veiller à une information optimisée en la matière
- Simplifier le système informatique pour les chèques sport tout en maintenant des guichets pour celles et ceux qui préfèrent une assistance personnalisée.
- Impliquer le secteur privé dans l'élargissement de l'offre sportive afin de favoriser l'accès au sport tout en soutenant l'engagement des entreprises locales dans le développement d'une société plus active et solidaire.
- Poursuivre les collaborations privilégiées entre le Service des Sports, le Ceria, l'ULB Sport et le service de prévention, notamment en mettant les infrastructures à disposition pour les activités scolaires, parascolaires et les événements sportifs dédiés à notre jeunesse.
- Créer des programmes d'insertion socio-professionnelle par le sport :
- En partenariat avec des actrices et acteurs spécialisés, utiliser le sport pour lutter contre le décrochage scolaire, proposer des formations et encadrer positivement les jeunes.
- Organiser des activités sportives gratuites telles que la gym douce, la danse et le tai-chi dans les espaces publics.
- Favoriser l'exploitation de complexes multisports et d'aires de sport ouverts à tous.
- Aménager l'espace urbain pour encourager l'activité physique.
- Encourager des locations, favoriser l'ouverture des salles de sport dans tous les bâtiments scolaires
- Aménager des infrastructures pour le sport de plein air comme des parcours de santé et des installations de fitness dans les grands espaces verts.
- Associer, lorsque c'est pertinent, les clubs et les centres de jeunes à l'occasion de l'organisation de chaque grand événement sportif, en leur offrant un rôle actif et adapté à leurs capacités.
- Soutenir l'eSport en le reconnaissant comme une discipline sportive à part entière
- Soutenir des athlètes de haut niveau en vue des Jeux Olympiques de 2036 et les espoirs sportifs dès leur jeune âge.
- Doter le service sports d'un référent « animation des espaces publics » qui sera chargé de développer des projets en concertation étroite avec la prévention, les services jeunesse et de la vie associative (FR/NL) et les départements de l'enseignement communal. Dans ce cadre, les projets seront élaborés avec les partenaires du Coordonnement des initiatives jeunesse (COYI)

L'économie et l'emploi

Le Collège veut favoriser le développement économique des quartiers en créant une véritable économie pour et par les Anderlechtois. Par ailleurs, le travail est un facteur important d'émancipation, malheureusement tout le monde n'a pas les mêmes chances d'accéder à l'emploi. En favorisant un terreau économique fertile, nous multiplierons les chances de chacun de trouver un travail qui lui convienne. Enfin, le commerce de proximité revêt une grande importance pour la commune : il crée également des emplois et des revenus pour les Anderlechtoises et les Anderlechtois et contribue à créer des liens entre habitants dans les quartiers.

Concrètement, le Collège va :

- Simplifier les démarches administratives pour les entrepreneurs et les commerçants.
- Créer plus de synergies entre le guichet HoReCa, le guichet économie locale et l'urbanisme, pour soutenir mieux les commerçants et entrepreneurs dans les procédures, démarches administratives et l'obtention de primes ou subventions.
- Lutter davantage contre la vacance des locaux commerciaux, en mettant les propriétaires en contact avec des entrepreneurs, artisans, commerçants, des collectifs citoyens, des associations/comités de quartier, d'artistes, de mouvements sociaux et/ou écologiques... Et, le cas échéant, en cas de mauvaise volonté manifeste de sa part en sanctionnant le propriétaire via la taxe sur les locaux inoccupés.
- Décider dans les zones sensibles et pour des raisons de bon aménagement des lieux d'un moratoire sur les demandes de permis visant à changer l'affectation d'un commerce en HoReCa.
- Demander que dans tous les projets de rénovation urbaines (Contrats de rénovation urbaine, Contrats de quartier durable, etc...), une enveloppe budgétaire soit consacrée aux projets de développement économique, en ce compris l'économie sociale.
- Dresser un diagnostic complet de la situation des commerces à Anderlecht afin d'identifier les branches d'activité en pénurie ou excédentaires et d'évaluer leur accessibilité en transport public, à vélo ou à pied depuis les zones résidentielles.
- Promouvoir les commerces de proximité installés à Anderlecht, en étroite collaboration avec les associations de commerçants et l'ASBL Développement économique d'Anderlecht, notamment en organisant des campagnes de publicité pour les noyaux commerciaux sur les médias sociaux.
- Développer le «made in Anderlecht».
- Soutenir l'émergence de nouveaux concepts commerciaux et promouvoir la commercialisation de produits de qualité.
- Renforcer et mettre en valeur la présence des artisans et commerçants locaux au Marché annuel ainsi qu'au Marché de Noël et autres braderies.
- Publier tous les marchés publics communaux sur le site de la commune afin

que les PME locales puissent y participer.

- Revoir le marché de la place de la Vaillance pour le rendre plus attractif et inciter à la création de marchés dans d'autres quartiers.
- Valoriser et soutenir l'entrepreneuriat des femmes dans la commune (commerce, association...), en prenant en compte les responsabilités parentales.
- Faire du secteur du tourisme et des loisirs, un véritable axe de développement économique qui contribue au développement de l'économie locale et de l'emploi.
- Pérenniser et développer les événements conviviaux, parce qu'ils sont propices à des rencontres conviviales entre Anderlechtois. Développer de nouvelles animations au sein de chaque quartier (journée de Scheut, journée de Moortebeek, ...).
- Organiser en collaboration avec Hub.Brussels un meilleur échange autour des bonnes pratiques entre commerçants, par exemple pour diversifier l'offre et attirer une clientèle plus variée.
- Informer les commerçants sur le système d'obtention de labels (entreprise exemplaires) pour leur permettre d'obtenir davantage de subventions ou de primes régionales.
- Lutter en collaboration avec la police et les services fédéraux contre les nuisances causées par certaines entreprises, ainsi que contre les pratiques pouvant être considérées comme de la concurrence déloyale : utilisation non autorisée de l'espace public, non-respect des règles de propreté ou d'hygiène, nuisances sonores...
- Organiser des séances d'information et d'accompagnement dans les écoles secondaires et supérieures, ou dans d'autres lieux fréquentés, pour les jeunes qui vont faire la transition vers le marché du travail.
- Assumer un rôle actif dans la mise en relation des demandeurs d'emploi infra-qualifiés et des employeurs (grandes entreprises, PME ou indépendants) notamment via le concept des « Jobs-days ». En incitant les grandes entreprises situées dans la commune à assumer un ancrage local avec les travailleuses et travailleurs de la commune. Cet ancrage sera profitable à toutes les parties.
- Mettre en place une plateforme-relais des offres d'emploi dans la commune (emplois communaux ou privés) qui pourrait notamment relayer toutes les offres via les réseaux sociaux et une application.
- Améliorer le fonctionnement de la Mission locale en assurant une meilleure coordination avec le CPAS. Les aides et formations apportées doivent en effet être davantage liées aux spécificités du marché de l'emploi anderlechtois et bruxellois.
- Augmenter les synergies entre les services communaux de l'économie et de l'emploi avec les Entreprises de Formation par le Travail présentes sur le territoire anderlechtois.
- Inciter les entreprises présentes sur le territoire à signer la «Charte de la non-discrimination» qui vise à lutter contre les stéréotypes et contre les discriminations à l'embauche. Et à mettre en place des dispositifs d'embauche dirigés vers les demandeurs d'emploi de la commune.

- Développer un partenariat citoyen avec les entreprises présentes sur le territoire pour le développement des jobs étudiants, des stages en entreprises, de la formation, de l'accompagnement et de la mise à l'emploi.
- Permettre aux PME locales de répondre aux appels d'offres pour les cantines scolaires et de collectivité (personnel communal) par la fragmentation de ces appels. Il faudra demander à la Région de changer la législation en vigueur.
- Renforcer l'offre «Alpha» et FLE via des conventions de partenariats avec les établissements de promotion sociale et les opérateurs de ce secteur. Les usagers qui ne maîtrisent pas suffisamment l'une des langues nationales seront prioritairement orientés vers ces modules.

Les relations internationales

Pour le Collège, il est important de maintenir des initiatives de solidarité internationale dans un contexte de sensibilisation aux enjeux de globalisation.

Concrètement, le Collège va :

- Etablir un lien entre la politique de solidarité internationale et l'accueil des populations migrantes à Anderlecht.
- Mobiliser la plateforme consultative de la Solidarité internationale avec pour mission de sensibiliser la population sur les enjeux Nord-Sud et les défis de la mondialisation.
- Continuer la collaboration avec les villes des pays du Sud.
- Maintenir des liens avec des anciens habitants de la commune aujourd'hui expatriés et qui développent des projets intéressants dans d'autres régions ou pays, avec un programme «Des Anderlechtois du bout du monde».

Une commune efficace et moderne

La relation avec le citoyen

L'évolution de l'administration a malheureusement fait en sorte que les différents services soient installés de manière éparpillée sur tout le territoire. En particulier, le service auquel le plus grand nombre d'Anderlechtoises et d'Anderlechtois ont recours, celui de la «Population» est installé de manière tout à fait décentrée, à proximité de la gare du midi. Une refonte de l'offre de services est dès lors nécessaire. Par ailleurs, la qualité du service rendu à la population est en grande partie fonction de l'expertise et de la motivation des agents communaux. Il est dès lors important de les fidéliser et de les protéger en cas d'agression physique ou verbale, ce qui arrive malheureusement de plus en plus souvent.

Concrètement, le Collège va :

- Ouvrir une antenne de proximité dans chacun des 8 grands quartiers d'Anderlecht.

- Elargir l'offre de service dans ces antennes de proximité en y délivrant de plus en plus de documents, notamment ceux liés à la population (cartes d'identité, passeports, permis de conduire...).
- Recentrer les services actuellement situés à la gare du Midi vers un point plus central et accessibles depuis l'ensemble des quartiers pour les dossiers qui demandent une plus grande expertise et ne peuvent être délivrés dans les antennes.
- Faire cohabiter un système de contact avec l'administration sur rendez-vous pour les citoyens qui ne souhaitent pas attendre trop longtemps avec un système sans rendez-vous pour les cas plus urgents.
- Déposer systématiquement plainte en cas d'agression (physique ou verbale) d'un agent communal par un usager.
- Mettre en avant une règle morale fondamentale dans les relations entre les citoyens et les services communaux : «traiter l'autre comme on voudrait être traité soi-même».
- Solliciter une réglementation harmonisée à l'échelle de l'ensemble des services publics bruxellois concernant les questions de l'observance de la neutralité et du port des signes convictionnels. Toute forme de prosélytisme politique ou religieux devant être proscrite.
- Evaluer de manière régulière le plan de diversité élaboré par la commune avec le Conseil bruxellois pour l'élimination du racisme et en impliquant les acteurs de la concertation sociale.

La modernisation de l'administration

L'administration communale joue un rôle crucial dans le fonctionnement efficace et orienté client de la commune. Nous visons une modernisation de notre administration en investissant dans le personnel et en simplifiant les procédures administratives. L'objectif est d'optimiser la qualité du service, de réduire la charge de travail des employés et de créer une commune transparente, accessible et innovante.

Gestion du personnel

Des employés impliqués sont essentiels pour notre commune. Ils contribuent à un service de qualité. La politique de ressources humaines vise à renforcer l'engagement en favorisant une culture de confiance, de communication ouverte et de développement personnel.

C'est pourquoi l'administration s'engage à :

- Renforcer l'engagement des employés afin qu'ils se sentent écoutés, valorisés et motivés. Des actions spécifiques seront organisées pour permettre aux employés de donner leur avis.
- Améliorer la communication interne. Une communication transparente et bilatérale sera mise en place entre la direction et les agents, ainsi qu'entre les agents eux-mêmes. La création d'un échange d'informations simplifié doit également améliorer la collaboration entre les services et accroître la transparence.

- Renforcer le leadership. Un leadership efficace est essentiel au bon fonctionnement d'une commune. Cela doit garantir une prise de décision stratégique, une exécution efficace des politiques et une culture de travail engagée. Le comité de direction, le secrétaire communal et le receveur communal seront accompagnés et évalués par le biais d'une procédure d'évaluation formelle.
- Stimuler le développement personnel: des opportunités de croissance et de développement de carrière seront créées. La commune continuera d'investir dans la formation de tous les employés.
- Intégrer le service de «rémunération» au service des ressources humaines. Cela permettra une gestion efficace des coûts du personnel et rendra la compensation et la rémunération une partie intégrante de la politique des ressources humaines.
- Créer une culture de travail positive, la commune deviendra un environnement de travail dans lequel le bien-être et la collocation seront au centre.
- Garantir le système de nomination automatique pour les agents communaux qui donnent satisfaction dans l'exercice de leurs missions.
- Supprimer progressivement le grade le plus bas (E) de la fonction publique moyennant l'organisation de formations adéquates.
- Renforcer une politique de bienveillance et de santé mentale du personnel communal.

Simplification administrative

La commune souhaite se concentrer sur des processus conviviaux et une culture organisationnelle professionnelle. La simplification administrative interne est combinée avec un contrôle interne solide.

C'est pourquoi l'administration s'engage à :

- Moderniser les processus administratifs en travaillant sur des processus de travail plus efficaces et automatisés. La charge administrative pour les citoyens et les employés sera réduite. Tous les processus administratifs seront cartographiés. Des efforts seront faits pour simplifier et standardiser. Tous les contrôles existants seront analysés.
- Évaluer systématiquement toutes les politiques publiques menées par la commune et promouvoir au sein de l'administration une culture de l'évaluation.
- Investir dans la digitalisation du service et mettre en place une grande campagne de numérisation des archives
- Doter les membres du Collège et les Directions d'outils de gestion adaptés aux contraintes budgétaires et qui synthétisent les objectifs à atteindre.
- Développer des synergies entre CPAS/Commune (ex.: marchés publics, travaux, ressources humaines, IT, etc.) pour réaliser des économies d'échelle dans les limites du cadre de la loi.
- Intégrer le développement de l'Intelligence artificielle dans l'administration.

Finances

À la suite de la succession de crises auxquelles la commune a été confrontée (sanitaire,

énergétique, inflation...), les comptes ont plongé dangereusement dans le rouge en 2022 avec un déficit de plus de 10 millions d'euros. Un plan de redressement des finances locales a permis de revenir à l'équilibre dès 2023.

Autant il est normal et sain de s'endetter pour investir, autant s'endetter pour financer son fonctionnement n'est pas tenable sur plusieurs années.

Le Collège veut continuer à financer les services offerts à la population sans mise en place de politiques d'austérité.

Concrètement, le Collège va :

- Continuer de placer la politique budgétaire sous le signe de la gestion la plus rigoureuse dans l'intérêt des finances des habitants. Ceci implique de présenter des budgets ordinaires (= de fonctionnement) à l'équilibre.
- Veiller à la modération fiscale en particulier pour les propriétaires occupants de leur bien
- Évaluer régulièrement les politiques publiques pour assurer que chaque dépense génère des résultats concrets au bénéfice des habitants.
- Publier un inventaire complet des subsides octroyés par la commune et évaluer régulièrement leur impact afin de garantir leur pertinence.
- Renforcer les mécanismes de contrôle interne pour garantir une gouvernance irréprochable avec des règles strictes en matière d'éthique publique.
- Commanditer un audit du fonctionnement du CPAS pour objectiver la charge de travail du personnel et améliorer les procédures de contrôle interne.
- Solliciter un juste refinancement de la zone de police et du CPAS en garantissant une gestion financière et administrative transparente et rigoureuse
- Continuer malgré tout à investir dans la rénovation des espaces publics, dans la rénovation des bâtiments communaux / sécurisation des bâtiments communaux et l'entretien des équipements (écoles, crèches, salles de sport, infrastructures de proximité, bâtiments administratifs...), au besoin en recourant à l'emprunt.
- Favoriser les investissements qui permettent de diminuer les charges récurrentes (p. ex. : isoler pour diminuer les dépenses énergétiques) si la loi est modifiée et le permet, de moduler les centimes additionnels au précompte immobilier notamment en les allégeant fortement pour les propriétaires qui ne possèdent qu'un seul bien et qui l'occupent.
- Activer tous les subsides régionaux, fédéraux, européens... pour financer les dépenses d'investissement.
- Etudier les différentes pistes de financement pour l'administration communale, notamment de lancer ou commander une étude sur la possibilité pour les pouvoirs publics (communes et région bruxelloise) de créer un "Bon d'Etat" régional ou un mécanisme proche (un emprunt des villes) à une échelle infra-régionale.

La transparence

Le Collège réaffirme que la transparence est une valeur essentielle en politique. La bonne gouvernance est aussi notre priorité.

Concrètement, le Collège va :

- Assurer la publicité complète et individuelle des revenus liés à des mandats publics ou des mandats publics dérivés directement sur le site web de la commune ainsi que sur celui des organismes concernés (intercommunales, asbl communales, etc....).
- Imposer aux administrateurs représentants la commune dans les différentes institutions intercommunales ou parcommunales de faire rapport au Conseil communal de leurs activités au sein de ces différentes structures et des décisions qui y ont été prises.
- Garantir la publicité complète de ces rapports sur le site de la commune.
- Garantir la publicité complète des décisions du Conseil communal (publication des règlements, interpellations, questions écrites, PV et registre du Conseil communal...) sur le site web de la commune.
- Mettre en place au Conseil de l'action sociale des mécanismes permettant d'organiser des débats publics relatifs au fonctionnement du CPAS, tout en garantissant bien sûr la confidentialité des débats liés à l'octroi des aides sociales individuelles.
- Maintenir la diffusion en direct sur Internet des séances du Conseil communal.
- Moderniser le site web communal en offrant notamment davantage de démarches accessibles en ligne.
- Désigner un Président du Conseil communal.

La participation citoyenne

Les élections se déroulent tous les 6 ans mais il est important de rester à l'écoute des habitants tout au long de la législature. Différents mécanismes doivent être mis en place pour solliciter leur avis et les faire participer à la prise de décision.

Concrètement, la Collège va :

- Mettre en place un Conseil consultatif des habitants pour chacun des 8 grands quartiers. Les membres de ce conseil seront tirés au sort parmi une liste de candidates et de candidats. Ils auront pour mission d'accompagner le manager dans la définition de ses priorités opérationnelles. Ce conseil se réunira avec une périodicité définie.
- Intégrer la dynamique de concertation avec les riverains en amont des grands projets d'aménagement des espaces publics
- Organiser des sessions d'information au sujet du fonctionnement de la démo-

cratie locale (Collèges, Conseils communaux et documents budgétaires) et le fonctionnement des services communaux et de police.

- Évaluer l'utilisation des budgets participatifs ciblés et, le cas échéant, les développer.
- Organiser des journées portes ouvertes de l'administration et des divers services associés à la commune.
- Mettre à l'honneur chaque année des citoyennes et citoyens qui ont contribué au rayonnement de la commune d'Anderlecht.
- Améliorer les relations avec les citoyens (transparence et traçabilité des processus et décisions, information complète et fiable accessible, réduction des inégalités numériques, organisation d'un dialogue ouvert avec la population...)
- Mener une réflexion sur le rôle actuel de la Maison verte et bleue, son accessibilité au public anderlechtois et son articulation avec les nouvelles initiatives à Neerpede et au Vogelzang (ex : ferme du champ du chaudron).

Anderlecht

**10
70**
